

Elle a voté régulièrement à la Réunion. On trouve notamment son nom inscrit sur une liste d'embarquement... en février 1968!



DES MORTS QUI VOTENT...

* La loi du fric

Comment parler d'« égalité des candidats » quand ceux qui représentent directement les intérêts des trusts, sont financés avec l'argent que les patrons ont gagné en exploitant le travail de leurs ouvriers ?

* Avec beaucoup d'argent...

Aux élections de 1969, la campagne Pompidou a coûté près de trois milliards d'anciens francs.

Elle était financée notamment par Rotschild, Dassault et Provost.

Mais les bourgeois expliqueront que la France est un pays de liberté, parce qu'aux élections Marcel Dassault aura une voix, et l'ouvrier qui travaille pour lui une voix aussi. Il aura le même droit que son patron le jour du vote, avant de retourner le lendemain à l'usine continuer à se faire exploiter.

C'est ça la démocratie !

* Les « hors-la-loi électoraux »

– Il faut avoir 21 ans pour avoir le droit de voter...

Mais pour les jeunes ouvriers il n'y a pas besoin d'être si vieux pour travailler en usine 45 h par semaines.

– Il faut être Français pour participer aux élections...

Mais pour se faire surexploiter de façon éhontée, 3 millions d'immigrés n'ont pas besoin de l'être.

Un Parlement bizarrement représentatif

Il n'est pas étonnant que dans une société où ce sont les capitalistes qui dominent, une société où l'oppression de la femme est une réalité quotidienne, où les jeunes sont traités en parias, des élections qui se déroulent dans ces conditions donnent des résultats curieux et particulièrement significatifs sur la nature des députés :

Age moyen : 51 ans et 9 mois

Nombre de femmes : 7 sur 487

Professions :

- patrons (agriculture ou industrie)85
- professions libérales230
- hauts fonctionnaires45
- fonctionnaires87
- ouvriers et employés.....20
- divers.....20

Des élus « incontrôlés »

Le député est élu par des dizaines de milliers d'électeurs qui ne connaissent de lui que son appartenance politique, ou les déclarations qu'il fait pendant sa campagne.

Une fois élu, le député peut garder ses promesses électorales jusqu'aux prochaines élections. Aucun contrôle ne peut s'exercer sur lui. Il a les mains entièrement libres : il peut donc renier carrément ce pour quoi il a été élu

La chambre du Front Populaire vota

– les lois sociales de 1936

- la mise hors-la-loi du PCF en 1939
 - les pleins pouvoirs à Pétain en 1940
- La majorité « de gauche » de 1956 :
- était élue pour faire la paix en Algérie
 - vota les « pouvoirs spéciaux » à Guy Mollet pour mener la guerre à outrance.

Un parlement impuissant



L'Assemblée Nationale est chargée d'édicter des lois

* Mais le nombre de propositions de lois du Parlement est dérisoire :

90 % des lois votées proviennent de projets gouvernementaux.

* Certaines lois ne sont jamais appliquées

– la loi sur l'obligation pour tout le monde de publier ses revenus votée en 1959 n'a jamais été appliquée.

– la loi sur la suppression des bidonvilles a été votée en décembre 70. Au cours du débat, le secrétaire d'Etat Vivien avait déclaré « à la guerre, il faut parfois aller vite sur l'objectif ». Deux ans ont passé. Les bidonvilles sont toujours là.

* Certaines lois votées sont mises au frigidaire pendant des années, avant d'être appliquées comme la loi Neuwirth sur la contraception (cinq ans) ou la loi sur l'assurance-maladie des travailleurs indépendants (cinq ans aussi)

Le Parlement est chargé de contrôler le gouvernement



* Mais c'est le gouvernement qui est maître de l'ordre du jour de l'assemblée.

* Tout ce que peuvent faire alors les députés c'est d'interroger le gouvernement en posant des questions orales
En 1969 sur 243 questions orales posées, 27 seulement ont été discutées, dont 18 venaient de la majorité.

– La question orale sur l'enlèvement de Ben Barka posée en novembre 1965, en pleine campagne présidentielle, est venue en discussion seulement en mai 1966 !

– Les questions orales sur les suicides

d'appelés dans les casernes posées par Michel Rocard n'ont encore jamais reçu de réponse.



Les députés votent le budget de la France.

Mais cette séance est une véritable mascarade

En 1972, les députés ont voté des mesures nouvelles... Elles représentaient à peine un millième du total du Budget !

Les députés ont tellement conscience de leur rôle de figurants dans un scénario déjà écrit d'avance qu'ils ne viennent plus à l'Assemblée :

Ils sont 487...

– Le budget de l'ORTF a été voté le 14 novembre 1972 par 12 députés dans une immense salle vide.

– Le débat sur l'aide judiciaire en octobre 1971 n'a jamais réuni plus de 29 députés.

Ce qui ne les empêche pas de gagner toute l'année 800.000 anciens francs par mois en siégeant officiellement six mois par an.

Certains se plaignent d'ailleurs de ce salaire de misère :

« Mes fins de mois sont difficiles. La Mairie d'Epernay me rapporte 400 F et mon mandat de député environ 9 000 F, mais je dois avoir deux appartements, deux secrétariats, payer mes collaborateurs, l'essence. Je suis membre bienfaiteur de 300 sociétés... Chaque mois, j'emprunte de l'argent et, vers le 20, souvent, 1 000 F à l'Assemblée Nationale », (interview donnée à Télé 7 jours par Bernard Stasi, député PDM)

Ce sont les mêmes qui refusent à 4 millions de travailleurs le SMIC à 1000 Francs! de la bourgeoisie, toutes fractions réunies, sur les travailleurs.



Mais alors à quoi sert le Parlement ?

* A l'origine, le Parlement a pu être un endroit utilisé par les différentes tendances de la bourgeoisie pour accorder leurs violons sur un certain nombre de problèmes.

En réalité, à ses débuts et jusque sous la IV^{ème} République, le Parlement fonctionnait comme un cache-sexe « démocratique », visant à marquer la dictature bien réelle de la bourgeoisie, toutes fractions réunies sur les travailleurs.

* Mais de plus en plus, les plus grands des trusts capitalistes vont faire régner leurs intérêts sans partage. Ils vont placer le gouvernement plus étroitement sous leur houlette et y déléguant de solides hommes de main. Et les décisions vont toutes se prendre ailleurs qu'au Parlement.

Après le coup d'Etat militaire qui porta De Gaulle au pouvoir à l'occasion de la guerre d'Algérie, la Constitution de 58 vide le Parlement des dernières ombres de prérogatives qui pouvaient lui rester. La domination sans partage du grand capital apparaît dans toute sa nudité !

Comme en plus aujourd'hui, c'est l'UDR qui a l'écrasante majorité au Parlement, on comprend aisément que les rapports entre le gouvernement et l'Assemblée se réduisent à un grossier numéro de ventriloque.

Le Programme Commun : comme avant, mieux qu'avant.

Nostalgiques d'un passé qui n'a jamais existé que dans leur tête...

Pour le PCF, la France est un pays de « tradition démocratique ». C'est depuis l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, instaurant « le pouvoir personnel », que tout va mal

« dans un pays où la tradition démocratique passe, depuis Etienne Marcel et les maçons bâtisseurs de cathédrales, depuis les salons littéraires du Grand Siècle et la correspondance des écrivains du siècle des lumières ... »
(Michel Cardoze l'Humanité du 24.1.73).

Mais héritiers d'un régime dont ils gardent les traits essentiels

– Le programme commun se propose théoriquement de « démocratiser » le Parlement, de lui redonner des « pouvoirs réels » afin qu'il puisse contrôler le gouvernement et le chef de l'Etat.

C'est pourquoi seront prises une série de mesures techniques qui vont dans ce sens : suppression de l'article 16, président élu pour 5 ans et non plus 7, liberté de fixer l'ordre du jour, plus de temps consacré à la discussion du budget etc...

– Mais le programme commun se propose de respecter en même temps l'essentiel de la Constitution de 58 qui donne au président la primauté sur l'Assemblée : ils prévoient seulement d'en remanier quelques articles.

Si ce projet était applicable, il ne changerait pas grand chose pour les travailleurs.

La réalité du pouvoir resterait entre les mains du président qui continuerait la politique de son choix.

* Pas plus qu'avant, les travailleurs ne pourraient exercer un contrôle sur ceux qui prendront toutes les décisions au gouvernement, ni sur les députés qui continueront à toucher 800 000 par mois sans avoir à rendre de comptes.

* Pas plus qu'avant, les travailleurs ne pourraient chérir les députés de retourner leur veste. « On garde plus qu'on ne change » : telle est là-dessus la philosophie du PCF et du parti socialiste qui se sont même déclarés prêts à garder Pompidou comme président à condition qu'il choisisse un ministre et applique une orientation « de gauche » !

Mais une question a été oubliée dans le Programme Commun : et si la clique UDR n'acceptait pas de respecter sa pro